



APPEL À PROJETS : Animer la pause méridienne

Vous y trouverez :

- Les thématiques, les sujets prioritaires d'action et les objectifs de la Caisse des écoles affirmés dans le projet éducatif de de Saint-Louis
- Les critères d'analyse
- La date du dépôt des projets.

La Date limite de dépôt est fixée au :

14 août 2026 à 12h

Par mail à : caissedesecoles@saintlouis.re

**Objet : Appel à projets – Animer la pause méridienne / Caisse des écoles de Saint-Louis
2026**

Tout dossier parvenu après cette date ne sera pas pris en compte

Pour vous accompagner, vous pouvez solliciter :

Mme MALLI Éloïcka : meloicka@saintlouis.re

M. NIVERT Nirmal : nirmal.nivert@saintlouis.re

CONTACT : 02 62 32 38 38

Préambule

La volonté politique forte de faire de Saint Louis un territoire à haute qualité éducative

Pour l'année 2026, l'éducation demeure un enjeu majeur pour la ville de Saint-Louis. La gouvernance maintient le cap sur l'Éducation avec la volonté de mener une politique éducative, cohérente et ambitieuse pour offrir à la population un service public de qualité.

La Caisse des écoles s'intègre dans les mêmes grandes orientations, les mêmes lignes de gestion déterminées et appliquent les mêmes réglementations.

L'établissement s'inscrit pour l'essentiel dans les grandes orientations de la Collectivité, faire de Saint Louis un territoire à haute qualité éducative. Il s'agit de développer en cohérence l'offre d'un projet éducatif global en s'assurant de définir, dans un partenariat où la Caisse des écoles doit prendre toute sa place, les services rendus sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La volonté politique de l'établissement vise à dresser un véritable cap de développement et d'amélioration des conditions de vie autour des accueils collectifs de mineurs. Les objectifs poursuivis sont :

- **La mise en place d'un projet éducatif innovant et ambitieux afin de réduire les inégalités du territoire**
- **Le déploiement des dispositifs existants d'un point de vue éducatif et de l'animation pour permettre l'attractivité et l'épanouissement du public accueilli**

En effet, il est primordial de veiller à une politique éducative audacieuse et volontariste afin de permettre la réussite par l'éducation en apportant des réponses adaptées en termes d'équipement, d'offres de services publics et d'amélioration du cadre de vie des élèves.

La Caisse des écoles souhaite maintenir sa volonté d'optimiser, d'innover et d'impulser cette nouvelle dynamique aux dispositifs existants afin de les rendre plus attractifs.

Le projet éducatif de la Caisse des écoles de Saint-Louis

La pause méridienne est un moment de détente et de convivialité. L'enfant a besoin de se détendre, de se reposer, de se dépenser physiquement, de participer à des activités et des animations, d'échanger dans un climat de confiance, sécurisant et ludique.

C'est un **temps propice à leur épanouissement et à l'apprentissage de la vie en collectivité autour des principes de citoyenneté, de mixité et de laïcité.**

Elle se déroule de 11h 30 à 12h50 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Il s'agit, durant ce temps, d'assurer à l'enfant la prise d'un repas équilibré en lien avec ses besoins nutritionnels et un temps d'initiation à la vie collective et à la citoyenneté, dans le respect de son rythme. Il vise avant tout à créer un espace de détente et de bien-être pour les enfants.

La pause méridienne est donc un temps éducatif et convivial qui comprend les temps de repas et d'animation. Les activités proposées se construisent autour des objectifs pédagogiques décidés collectivement par les équipes.

Le projet pédagogique du temps méridien est centré sur l'écoute des besoins et le respect du rythme des enfants. Il est l'outil de référence qui permet à chacun de comprendre le fonctionnement du temps méridien ainsi que les intentions éducatives liées aux besoins des enfants : la composition de l'équipe, ses objectifs, les différentes missions des agents, l'organisation des différents services, les activités proposées, les règles de vie.

Toutes nos actions concourent à la mise en œuvre de 3 priorités principales :

1. Participer à l'éducation et à la socialisation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que l'autonomie, la politesse et la tolérance.
2. Favoriser l'intégration de tous les enfants.
3. S'adapter et être à l'écoute des envies des enfants en leur proposant des activités en lien avec leurs attentes

La Caisse des écoles de Saint-Louis vise, par le biais de cet Appel à Projets à développer des alliances éducatives en renforçant les liens entre les partenaires éducatifs et associatifs, par des actions coconstruites pour répondre à un besoin éducatif sur la pause méridienne.

Les axes prioritaires inscrits dans le présent Appel à Projets s'inscrivent dans le plan d'action de la Caisse des écoles de Saint-Louis. Ils répondent aux besoins exprimés par les établissements scolaires et affirmés dans le projet éducatif de la Collectivité.

Critères d'éligibilité et de sélection des projets

Conditions d'éligibilité	L'appel à projet s'adresse aux associations de la loi 1901. Les porteurs de projet devront avoir une bonne connaissance du territoire de Saint-Louis.
Contexte et Objectifs	La pause méridienne représente un moment clé de la journée scolaire, permettant aux élèves de se détendre et de se ressourcer. Elle se déroule de 11H30 à 12H50 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. L'objectif de cet appel à projets est de proposer des activités innovantes et éducatives qui favorisent le bien-être, la créativité, et la socialisation des élèves pendant la pause méridienne autour des principes de citoyenneté. Afin d'assurer une continuité éducative, il est envisageable de planifier des activités en lien avec les semaines thématiques académiques, correspondant au projet éducatif de la collectivité, dans le but de proposer un parcours éducatif cohérent sur le territoire.
Objectifs opérationnels	• Offrir des activités diversifiées et enrichissantes pendant la pause méridienne. • Encourager les élèves à découvrir de nouveaux centres d'intérêt. • Promouvoir les valeurs citoyennes : égalité, fraternité, laïcité et en renforçant la solidarité, le civisme et la lutte contre toutes les discriminations. • Promouvoir le bien-être physique et mental des élèves. • Favoriser les interactions sociales et le travail d'équipe.
Thématiques Proposées	• Activités artistiques et culturelles : ateliers de dessin, peinture, théâtre, danse, musique, etc. • Activités sportives : initiation à divers sports, jeux collectifs, activités de plein air. • Ateliers scientifiques et techniques : expériences, robotique, programmation, astronomie. • Développement personnel et bien-être : yoga, méditation, ateliers de gestion des émotions, communication bienveillante, gestion des conflits. • Projets écologiques et solidaires : jardinage, recyclage, sensibilisation à l'environnement, actions solidaires.

Les lieux concernés par l'appel à projet	Les actions doivent obligatoirement se dérouler sur les écoles non ou peu couvertes par la Caisse des écoles : Jules FERRY ; Alphonse DAUDET ; Alcide BARET ; Antoine de SAINT-EXUPERY ; Adrienne LENORMAND ; Albert LOUGNON ; Edmond ALBIUS ; Pablo PICASSO ; Desforges BOUCHER ; Henri LAPIERRE ; Paul HERMANN ; Roland GARROS ; Auguste LACAUSSE ;
Public	L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les 5 – 12 ans (de la grande section au CM2).
Critères de sélection	Chaque projet donnera lieu à un examen et une appréciation par une commission d'analyse qui déterminera la pertinence des projets proposés au regard des priorités fixées par la note de cadrage dans la limite des crédits disponibles. Les objectifs opérationnels doivent clairement être explicités dans le projet auprès des élèves. - Amélioration de la réussite et de l'ambition scolaires. - Démarche participative du public visé. - Pertinence et originalité du projet. - Qualité des animateurs et intervenants. - Adéquation avec les besoins et les intérêts des élèves. - Respect des règles de sécurité et des normes sanitaires en vigueur. - Budget équilibré. Les projets seront évalués par une commission d'analyse composée de la Caisse des écoles, de la Direction de l'éducation, de représentants de l'école, et de parents d'élèves ainsi que des élus délégués concernés et des membres sociétaires du Comité de la Caisse des écoles.
Evaluation	L'évaluation de l'impact des actions est essentielle. Les porteurs de projet devront faire apparaître les indicateurs et les outils de suivi utilisés pour évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires de l'action.
Composition du dossier	<u>Composition de votre dossier :</u> - Fiche action 2026 dûment complétée : une description du projet, les objectifs, le public cible, le planning, les ressources nécessaires, et le budget prévisionnel : à récupérer auprès de la Caisse des écoles - Devis détaillé (nombre d'heures, coût horaire par intervenant)
Les exclusions des fiches actions	Les projets doivent présenter un budget prévisionnel équilibré, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes. Ce budget doit être distinct du budget prévisionnel de l'association ou de la structure porteuse du projet. <u>1. Les projets exclus :</u> - L'aide aux porteurs de projet pour leur fonctionnement annuel ou leurs activités récurrentes. - Les projets à caractère commercial, religieux, politique ou syndical. <u>2. Les dépenses exclues :</u> - Les dépenses d'investissement. - Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur.
Engagement des porteurs d'actions	Au lancement de l'action : - Etablir un calendrier des interventions en précisant les lieux, les dates et le public concerné. - Informer la Caisse des écoles de Saint-Louis des temps de restitution de l'action et mettre en valeur le logo de la Caisse des écoles et de la ville de Saint-Louis. - Point d'étape à mi-parcours : le porteur accepte toute visite des partenaires et des ordonnateurs. - A la fin de l'action : Renseigner les enquêtes de satisfaction et prévoir un temps de

	concertation avec les autres porteurs. Fournir un bilan des actions. Dynamique partenariale : - Des temps de concertation entre les différents acteurs sont encouragés. La co-construction étant priorisée, les porteurs de projets sont invités à participer aux réunions partenariales organisées sur le territoire de Saint-Louis. (ex : journée de valorisation, présentation des activités aux partenaires conférence, initiation à la pratique, partage d'expérience)
Bilan	Conformément aux termes de la décision attributive de financement ou de la convention, l'envoi du compte-rendu de l'action et des pièces justificatives sont obligatoires (envoi à l'adresse mail caissedesecoles@saintlouis.re). • Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention. Un suivi régulier sera assuré pour évaluer l'impact des activités et apporter les ajustements nécessaires. Toute action ayant bénéficié d'une subvention fera l'objet d'une évaluation : un bilan final de l'action sera à transmettre à la Caisse des écoles de Saint-Louis un mois après la fin de l'action. Les indicateurs d'évaluation inscrits au sein de sa fiche action permettront au porteur d'apprécier l'impact de l'action sur le public visé. Il revient au porteur de tenir un tableau permettant de remplir ces bilans quantitatifs et qualitatifs à la fin de l'action. Des bilans intermédiaires seront également demandés. En cas d'évolution du projet en cours d'année (contexte sanitaire, évolution du projet dû au public ciblé ...), le porteur devra présenter le projet mis à jour et obtenir l'accord préalable de l'équipe restreinte avant sa mise en œuvre.
Calendrier de l'instruction	La date limite de dépôt des dossiers est fixée au <u>14 août 2026 à 12h</u> par mail exclusivement à caissedesecoles@saintlouis.re avec en objet « Appel à projets – Animer la pause méridienne / Caisse des écoles 2026 » Les projets retenus seront annoncés en vue d'un démarrage des activités au plus tard à la mi-septembre